

EO2

**Société anonyme au capital de 2.404.148 Euros
5 Rue Benjamin Raspail 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2026 SIXIEME RESOLUTION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution, en une ou plusieurs fois, d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires ou catégorie de bénéficiaires parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société ou 30 % du capital social de la société lorsque l'attribution gratuite d'actions bénéficie à l'ensemble des membres du personnel salarié de la société.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Quincy-Voisins
Le 1^{er} juillet 2026



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes